

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1. **Identificateur de produit** N° de l'article (producteur/fournisseur): 203.5562.0  
 Nom commercial du produit/désignation Glasspiegel schoon

1.2. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**Usages déconseillés**  
 Il n'y a pas d'information disponible pour utilisation est orientée découragé.

1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)**  
 B clean  
 Opitterkiezel 152 a  
 3960 Bree  
 Téléphone: +32 (0)497-392653  
 E-mail: ivo.janssen@telenet.be  
 Inernet: www.2bclean.be

**Service responsable de l'information:**

Labor +32 (0)497-392653  
 E-mail (personne compétente) ivo.janssen@telenet.be

1.4. **Numéro d'appel d'urgence:** Centre Antipoisons Belge +32 (0)70 245 245

**2. Identification des dangers**

2.1. **Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**  
 Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].  
 Eye Dam. 1 / H318 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. **Éléments d'étiquetage\***  
 Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**
**Pictogrammes des risques**

**Attention**
**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P310 Appeler immédiatement un médecin.

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

ethoxylated fatty alcohol

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

non applicable

2.3 **Autres dangers** Aucune information disponible.

### 3. Composition / informations sur les composants

3.1. **Substances\*** Non applicable.

3.2 **Mélanges\***

**Description**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

N°CE	Numéro d'enregistrement REACH	Pds %
N°CAS	Désignation	
Numéro d'identification UE	Classification: // Remarque	
160875-66-1	ethoxylated fatty alcohol Acute Tox. 4 H302 / Eye Dam. 1 H318	5 - 10
500-220-1	01-2119488530-36	
68515-73-1	D-Glucopyranose,oligomeer,decyl octyl glycosiden Eye Dam. 1 H318 Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Eye Dam. 1 H318 >= 55 / Eye Irrit. 2 H319 >= 10	1 - 2,5

**Indications diverses**

Texte intégral des classifications: voir section 16

**Composants dangereux**

**caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:**

Pds %	Ingrédient
5 - 15 %	agents de surface non ioniques parfums

### 4. Premiers secours

4.1. **Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Veiller à un apport d'air frais.

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

**En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Garder la victime au calme.

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. **Cellules de mammifères (avec une activation métabolique)**

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Moyen d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2), brouillard, (eau).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter des vêtements de travail appropriés.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas inspirer les vapeurs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Assurer une aération suffisante.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions de manipulation**  
**Indications diverses**

Liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi, Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail:****8.2. Contrôle de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

**Protection individuelle****Protection respiratoire**

Non applicable.

Appareil de protection respiratoire approprié: une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation.

**Protection des mains**

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants 0,4 mm. Temps de pénétration (durée maximale de port) 30 min. Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés EN ISO 374.

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

**Protection yeux/visage**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

**Protection corporelle**

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

**Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**9. Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Aspect:**

<b>État:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	cf. étiquette
<b>Odeur:</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	non applicable
<b>pH à 20 °C:</b>	12
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	n. a.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	non déterminé
<b>Point éclair:</b>	non applicable Méthode: DIN 53213-1 (08/2002: remplacé par EN ISO 1523)
<b>Taux d'évaporation:</b>	non applicable
<b>Inflammabilité</b>	
<b>Temps de combustion (s):</b>	non applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:</b>	
<b>Limite inférieure d'explosivité:</b>	non déterminé
<b>Limite supérieure d'explosivité:</b>	non déterminé
<b>Pression de la vapeur à 20 °C:</b>	20,7246 mbar
<b>Densité de la vapeur:</b>	non applicable
<b>Densité relative:</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	1,01 g/cm <sup>3</sup> Méthode: ISO 2811, partie 1
<b>Solubilité(s):</b>	
<b>Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C:</b>	complètement miscible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	voir section 12
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	non déterminé
<b>Température de décomposition:</b>	non applicable
<b>Viscosité à 20 °C:</b>	280 mPa*s
<b>Propriétés explosives:</b>	non applicable
<b>Propriétés comburantes:</b>	non applicable

**9.2. Autres informations**

<b>Teneur en corps solides (%):</b>	0,76 Pds %
<b>Teneur en solvant:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0 Pds %
<b>Eau:</b>	90 Pds %

**10. Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.4. Conditions à éviter**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

**10.5. Matières incompatibles**

Non applicable.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune/aucun. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

**11. Informations toxicologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

ethoxylated fatty alcohol

par voie orale, DL50, Rat: > 500 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

ethoxylated fatty alcohol

yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée.

Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

**12. Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**12.1. Toxicité**

ethoxylated fatty alcohol

Toxicité pour la daphnia, EC50 10 - 100 mg/l (48 h).

**Long terme Écotoxicité**

Absence de données toxicologiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

ethoxylated fatty alcohol: > 60 % (28 D)  
Méthode: OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Absence de données toxicologiques.

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Absence de données toxicologiques.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Absence de données toxicologiques.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination appropriée / Produit  
Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

**Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED:**

200129\*\* Détergents contenant des substances dangereuses

\*\* Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

**Élimination appropriée / Emballage****Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

**14. Informations relatives au transport**

14.1. **Numéro ONU** non applicable

14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**

14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** non applicable

14.4. **Groupe d'emballage** non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable  
Polluant marin non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8.

**Indications diverses****Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

code de restriction en tunnel -

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS non applicable

**Indications diverses:**

Pas de combustion auto-entretenu.

- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**  
non applicable

**15. Informations réglementaires**

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]**

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

**Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles**

Valeur de COV (dans g/L): 79.

**Directives nationales****Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**Autres informations**

Réserve acide/alcalique (capacité tampon pour mélanges avec d'extrêmes valeurs en pH).

Malgré un pH extrême, le mélange ne doit pas être classé comme corrosif.

- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**

**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:**

N°CE N°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
500-220-1 68515-73-1	D-Glucopyranose, oligomeer, decyl octyl glycosiden	01-2119488530-36

**16. Autres informations****Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Acute Tox. 4 / H302

Toxicité aiguë (par voie orale)

Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 / H318

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

**Indications diverses**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente